

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **TENSTAR***

de la société JT AGRO Ltd

enregistrée sous le n°2020-1963

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **ROMANA**.

Pour plus d'informations sur la réglementation
et les directives des substances actives
du marché et la sécurité

Ministère de l'Agriculture et du Développement durable

Informations générales sur le produit

Noms du produit	TENSTAR ROMANA
Type de produit	Générique
Titulaire	JT AGRO Ltd 1 Bell Street, Maidenhead Berkshire SL6 1BU Royaume-Uni
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	250 g/L - tébuconazole
Numéro d'intrant	005-2018.01
Numéro d'AMM	2200063
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

17 AOUT 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN